





Limiter le recours aux manutentions manuelles des matières plastiques

Dans l'industrie du plastique, les manutentions manuelles sont encore nombreuses. Une bonne organisation du travail et des aides techniques adaptées permettent de prévenir les risques liés aux manutentions manuelles : blessures, lombalgies, troubles musculosquelettiques (douleurs au dos et aux membres supérieurs) et risques de chutes notamment.

Organisez la réception et le stockage des matières premières

- Mettez à disposition des chariots automoteurs, ponts roulants, et tout autre moyen de levage adapté aux charges à manutentionner.
- En complément, fournissez des aides à la manutention (dessertes, transpalettes électriques à hauteur variable, préhenseur de sacs, etc.).
- Facilitez l'accès aux zones de stockage pour les salariés et pour les aides à la manutention : allées dégagées, absence de marche ou d'escalier, etc.
- Privilégiez l'installation d'une centrale matière.
- À défaut, aménagez une zone de préparation des matières munie de dispositifs de préhension des sacs et de vidange des big-bags, puis mettez à disposition des contenants intermédiaires pour transporter la matière jusqu'au poste de travail à l'aide de transpalettes électriques.
- Privilégiez l'installation des colorateurs au sol.

• • • Choisissez des matériels d'acheminement et de transvasement adaptés à votre activité

- Identifiez les phases d'activité nécessitant des déplacements avec port de charge et organisez le travail de façon à les limiter.
- Mettez en place des solutions techniques pour limiter les transvasements manuels : préhenseurs de sacs, cannes d'aspiration, monte-matière, tapis convoyeurs, etc.
- Associez les opérateurs au choix de l'implantation des solutions retenues, en prenant en compte les modalités d'approvisionnement des machines.
- Faites procéder à l'installation de l'équipement par le fournisseur.
- Installez les moyens de protection collective et les systèmes de sécurité nécessaires (arrêts d'urgence, protecteurs fixes ou mobiles, barrages immatériels, laser, tapis sensibles, etc.), et veillez à leur bon fonctionnement.
- Établissez un contrat d'entretien et de maintenance avec le fournisseur, et planifiez une vérification périodique annuelle.

• Formez les salariés

- Formez les salariés à l'utilisation des moyens de manutention mis à leur disposition.
- Formez les salariés à la prévention des risques liés à l'activité physique (Prap).
- Délivrez une autorisation de conduite pour les équipements qui le nécessitent (vérifier l'aptitude médicale, contrôler les connaissances et le savoir-faire, informer sur les instructions à respecter).
- Sensibilisez les salariés aux risques liés à l'approvisionnement des machines.

POUR ALLER PLUS LOIN

Documents INRS disponibles sur www.inrs.fr:

• Industries du plastique et du caoutchouc, ED 6408

• Vous avez dit TMS? ED 6094

Sites web : www.inrs.fr www.ameli.fr